



ARRETÉ DU MAIRE N° 2025.02.104

Portant réglementation temporaire de la circulation sur le Chemin Rural (CR.13) Buttes à L'Oiseau. Fermeture du 17 février au 30 avril 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TREMBLAY-SUR-MAULDRE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 110-1 ; R417-10 ; R325-1 ;

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;

Vu l'urgence d'assurer la sécurité publique et la préservation des infrastructures ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'épuisage des terres et de remise en état du CR 13, Buttes à L'Oiseau à partir du 17 février jusqu'au 30 avril 2025, sur la Commune du Tremblay-sur-Mauldre ;

Considérant qu'il est indispensable d'interdire temporairement la circulation sur cette voie, afin de permettre le bon déroulement des travaux ;

Considérant qu'il incombe au Maire, au titre de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

ARRETE

Article 1 : La circulation de tout véhicule chemin des Buttes à L'Oiseau sera interdite dans les 2 sens, du 17 février jusqu'au 30 avril 2025.

Les restrictions ci-après seront mises en place :

- Le stationnement des véhicules sera interdit au niveau de l'intervention.

Article 2 : Cette portion de chemin restera accessible à l'exploitant agricole dans la mesure du possible, et aux services d'Urgences.

Article 3 : La Commune aura la charge de la signalisation temporaire sur le domaine public.

Le présent arrêté sera :

Transmis à :

La Gendarmerie de Jouars-Pontchartrain,

La Caserne de Sapeurs-Pompiers de Méré, SAMU, Mairie de Saint Remy l'Honoré,

Association de chasse du Tremblay-sur-Mauldre, SA Lallaouret.

Affichage sur place par la Commune du Tremblay-sur-Mauldre.

Fait au Tremblay-sur-Mauldre, le 17 février 2025

Le Maire,
Françoise CHANCEL

